



Un pays démocratique et pluriel

**Décisions prises par le 5^e congrès de Québec
solidaire, les 20, 21 et 22 novembre 2009**

INTRODUCTION

Le texte qui suit rend compte des décisions prises par le 5^e congrès de Québec solidaire qui a eu lieu, à Laval, les 20, 21 et 22 novembre 2009, sur les thèmes de la démocratie, du pluralisme et de la souveraineté du Québec. Il s'agit du premier enjeu mis en discussion par notre parti en vue de l'adoption de son programme politique. Les autres enjeux seront débattus au cours des prochaines années, le prochain débat portant sur l'économie, l'écologie et le travail.

POUR UN QUÉBEC INDÉPENDANT

Québec solidaire est un parti de gauche qui vise la construction d'une société basée sur la justice sociale, l'élargissement de la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect de nos écosystèmes, l'établissement de liens égalitaires et pacifiques avec les peuples du monde entier et, en premier lieu, avec les nations autochtones avec lesquelles nous partageons ce territoire. Son projet de société a pour fondement la démocratie participative et la souveraineté populaire.

C'est en ce sens que nous considérons comme essentielle l'accession du Québec au statut de pays, mais aussi parce qu'elle est nécessaire à la préservation et au développement d'une nation unique par son histoire et sa culture en constante évolution, autour d'une langue commune qu'est le français.

Si certains changements proposés par Québec solidaire peuvent et devraient d'ores et déjà se faire dans le cadre constitutionnel actuel, l'intégralité de son projet de société ne pourra se réaliser que si le Québec dispose de l'ensemble des pouvoirs aux plans politique, économique et culturel. C'est du même coup ce qui permettrait de concrétiser une aspiration démocratique profonde de la nation québécoise.

Québec solidaire utilise à la fois les termes souverainiste et indépendantiste pour décrire sa position vis-à-vis de la question nationale québécoise.

La nation québécoise

Pour Québec solidaire, la nation du Québec se définit non seulement par une histoire passée, mais aussi parce que cette nation est aujourd'hui ainsi que par les faits et les gestes qu'elle pose ici et maintenant. Elle n'est donc pas seulement une cristallisation d'événements passés, un "morceau d'histoire solidifié", mais aussi et en même temps le produit d'un processus inachevé.

C'est la raison pour laquelle la nationalité québécoise doit être définie essentiellement par le fait de vivre au sein d'une même nation et de participer à la vie de la collectivité qu'elle incarne. La nation québécoise se reconnaît déjà elle-même comme diversifiée aux plans ethnique et culturel, avec le français comme langue commune d'usage ainsi que facteur d'intégration. Elle se définit par l'histoire propre de la communauté francophone, mais transformée peu à peu par l'intégration successive d'éléments provenant d'autres communautés. La nation québécoise est donc ouverte aux apports extérieurs puisqu'elle ne repose pas sur l'origine ethnique, mais sur l'adhésion volontaire à la communauté politique québécoise.

On sait qu'une importante minorité anglophone a participé depuis longtemps à l'histoire du Québec. À travers le temps, elle a fondé des institutions (entre autres dans le domaine de la santé et de l'éducation) et a acquis des droits spécifiques. Québec solidaire reconnaît la légitimité de l'existence de ces droits et de ces institutions.

Québec solidaire reconnaît que les anglophones représentent une minorité importante faisant partie intégrante de la nation québécoise et partageant son destin politique.

La nation québécoise et le fédéralisme canadien

En tant que nation, le peuple québécois se voit comme une collectivité apte à s'autodéterminer politiquement.

Or, cette nation n'a pour l'instant que le statut d'une minorité politique dans le cadre de l'État canadien. L'aspiration du Québec à être considéré autrement que comme une province parmi d'autres s'est constamment butée au refus du gouvernement fédéral et du reste du Canada. Au fil des ans et des batailles constitutionnelles, certains accords administratifs ont bien été conclus dans des domaines limités. Toutefois, toute réforme plus en profondeur du fédéralisme canadien s'est avérée totalement impossible.

Le fédéralisme canadien est irréformable sur le fond. Il est impossible pour le Québec d'y obtenir l'ensemble des pouvoirs auxquels il aspire, sans même parler de ceux qui seraient nécessaires aux changements profonds proposés par Québec solidaire.

Le peuple québécois a donc à choisir entre la soumission à la règle de la majorité canadienne impliquant subordination et uniformité politique, et l'exercice plein et entier de la souveraineté politique. La question nationale est ainsi réduite à sa plus simple expression : être une nation minoritaire dans l'État canadien ou une nation qui décide de toutes ses orientations dans un Québec indépendant.

Devenir un pays ne signifie évidemment pas l'absence d'interaction avec autrui ou le repli autarcique. Québec solidaire propose qu'un Québec souverain développe des relations avec les autres pays du monde dans une perspective d'égalité et de respect mutuel.

Pour des raisons géographiques aussi bien qu'historiques, il devrait conserver et développer des liens privilégiés avec le Canada, la nation acadienne, les minorités francophones canadiennes et les nations autochtones d'Amérique du Nord.

Un pays de projets

Accéder à l'indépendance, c'est d'abord remettre aux citoyennes et citoyens du Québec les pleins pouvoirs de manière à ce que puissent être mises en place des institutions politiques favorisant l'expression de leur propre pouvoir, c'est-à-dire la démocratie la plus inclusive et la plus participative.

C'est permettre que le Québec dispose des pleins pouvoirs sur sa politique d'immigration, sur sa politique internationale et sur les principes qui les fondent dans le cadre des réalités et des contraintes d'un monde globalisé.

C'est avoir le pouvoir de légiférer sur la langue française en toute autonomie sans craindre que cette loi ne soit invalidée par la Cour suprême. Rappelons que sous l'emprise de la loi sur le bilinguisme et le biculturalisme, la langue française est toujours en danger.

C'est promouvoir des politiques culturelles en ayant à notre disposition des moyens de communication (radio, télévision, etc.) pour élargir l'accessibilité aux biens culturels et soutenir une culture porteuse des volontés de transformation sociale, de justice et de solidarité.

C'est disposer de l'ensemble des outils nécessaires au projet de société féministe porté par Québec solidaire. Un Québec souverain pourra voir à l'application de l'analyse différenciée selon les sexes à l'ensemble de ses politiques, de ses lois et de sa réglementation, de même que transformer l'ensemble des institutions politiques afin d'y instaurer une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Réaliser véritablement l'indépendance ne se limite cependant pas à la seule accession à la souveraineté politique ou culturelle. En ayant la pleine maîtrise de toutes ses politiques économiques, les politiques budgétaire, fiscale, commerciale, monétaire et douanière, un Québec souverain disposera des pouvoirs requis pour mettre en œuvre un projet de société qui se veut égalitaire, féministe, écologiste et solidaire. Il pourra refuser la domination économique et le pillage de nos ressources naturelles.

L'indépendance économique, c'est le pouvoir d'exercer notre souveraineté économique sur nos ressources naturelles et de contrôler nos leviers économiques. La liberté d'un peuple dépend notamment de sa capacité de contrôler, d'exploiter et de transformer ses propres ressources. Sans maîtrise des outils économique, la souveraineté politique n'est qu'une illusion. L'indépendance permettra au Québec de renégocier les accords internationaux fondés sur des principes d'équité.

EXERCER LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE

Comme tous les peuples du monde, celui du Québec a le droit de disposer de lui-même et de déterminer librement son statut politique. En ce sens, il est souverain, peu importe la manière dont il décide d'utiliser cette souveraineté. C'est ce que Québec solidaire appelle la souveraineté populaire, le pouvoir du peuple de décider en toute démocratie de son avenir et des règles qui régissent sa propre vie, incluant les règles fondamentales, comme l'appartenance ou non à un pays, ou la rédaction d'une constitution.

Une Assemblée constituante

Afin de permettre au peuple québécois d'exercer cette souveraineté populaire, notamment sur le contenu du débat et la conclusion de la question nationale, Québec solidaire s'engage à enclencher, dès son arrivée au pouvoir, une démarche d'Assemblée constituante.

Un gouvernement de Québec solidaire proposera l'adoption d'une loi sur l'Assemblée constituante définissant son mandat, sa composition et sa démarche. L'Assemblée nationale devra en même temps affirmer la souveraineté du peuple du Québec et le fait qu'il est le seul habilité à décider de ses institutions et de son statut politique, sans ingérence de l'extérieur.

Elle réaffirmera également la souveraineté propre aux nations autochtones. L'Assemblée nationale du Québec invitera ces nations à se joindre à cet exercice démocratique par les moyens qu'elles décideront, y compris, si c'est leur volonté, en leur accordant une place importante dans le cadre même de l'Assemblée constituante.

Celle-ci aura pour mandat d'élaborer une ou des propositions sur le statut politique du Québec, sur les valeurs, les droits et les principes sur lesquels doit reposer la vie commune, ainsi que la définition de ses institutions, les pouvoirs, les responsabilités et les ressources qui leur sont délégués.

L'Assemblée constituante sera élue au suffrage universel et sera composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes. Le mode de scrutin assurera la représentation proportionnelle des tendances et des différents milieux socio-économiques présents au sein de la société québécoise. L'élection de cette Assemblée constituante devra permettre aux candidats et aux candidates de tous moyens et toutes origines d'avoir un accès équitable aux moyens de communication. Les membres de l'Assemblée nationale ne pourront pas être se faire élire à l'Assemblée constituante, puisque cette participation requiert une disponibilité à temps plein.

Après l'élection de l'Assemblée constituante, celle-ci aura la responsabilité et les moyens de mener un vaste processus de démocratie participative visant à consulter la population du Québec sur son avenir politique et constitutionnel, de même que sur les valeurs et les institutions politiques qui y sont rattachées. En fonction des résultats de la démarche --qui devront être connus de la population et dont l'Assemblée constituante aura l'obligation de tenir compte-- cette dernière élaborera un projet de constitution.

Les propositions issues de l'Assemblée constituante, y compris celle sur le statut politique du Québec, seront soumises au choix de la population par référendum, ce qui marquera la fin du processus.

Tout au long de la démarche d'Assemblée constituante, Québec solidaire défendra son option sur la question nationale québécoise et fera la promotion de ses valeurs écologistes, égalitaires, féministes, démocratiques, pluralistes et pacifistes, sans toutefois présumer de l'issue des débats.

La stratégie de Québec solidaire en vue de la Constituante

Parler d'Assemblée constituante, ce n'est pas poser abstraitement un nouveau chemin vers la souveraineté du Québec. C'est proposer de discuter, de la manière la plus démocratique et la plus large possible, des mécanismes essentiels pour assurer la défense du bien commun, pour articuler le projet d'indépendance politique et les revendications sociales.

Québec solidaire fera, dès les prochains mois, connaître largement ce projet par une vaste campagne d'éducation populaire. Il s'agira aussi de son axe d'intervention au Conseil de la souveraineté.

Québec solidaire visera graduellement à construire une alliance démocratique, sociale et nationale pour regrouper l'ensemble des forces syndicales, populaires, féministes, étudiantes, écologistes et les partis souverainistes autour de la reconnaissance de la souveraineté populaire qui se concrétisera par l'élection d'une Assemblée constituante.

La stratégie de Québec solidaire consistera à mettre en route et développer une véritable démarche citoyenne afin que toutes et tous soient associés à la détermination de notre avenir collectif.

La popularisation de l'idée de constituante devra être préparée par la mise sur pied, aux niveaux local ou régional à la grandeur du Québec, d'une démarche de démocratie participative. Cette démarche permettra aux citoyennes et aux citoyens de s'exprimer et de discuter ensemble, de manière à ce que se constitue peu à peu un large appui au sein de la population. Une telle démarche peut s'amorcer avant l'élection d'un gouvernement proposant l'élection d'une constituante et elle devra se poursuivre après cette élection

tout en étant soutenue financièrement par ce gouvernement.

Pour être légitime, le processus devra être profondément démocratique, transparent et transpartisan. La campagne électorale qui mènera un parti ou une alliance fondée sur l'Assemblée constituante au pouvoir devra mettre de l'avant l'obtention d'un mandat pour l'élection d'une Assemblée constituante qui représente pour Québec solidaire le moyen d'accès à l'indépendance et de transformation de la société, processus dont cette campagne ne sera qu'une première étape.

L'élection d'une Assemblée constituante est donc un acte démocratique par excellence, un acte à la fois de rupture avec le statu quo du régime fédéral canadien et un acte réellement fondateur. En ce sens, c'est une suspension des mécanismes de la réforme constitutionnelle prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'AUTRE SOUVERAINETÉ, CELLE DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur souveraineté, ni par traité ni autrement. Ils s'affirment donc toujours comme des peuples souverains. Plusieurs d'entre eux occupent de vastes territoires sur lesquels les non-autochtones sont très peu présents.

Pour l'ensemble des peuples autochtones, leur souveraineté signifie qu'ils ont le libre choix de leur avenir et qu'il s'agit là d'un droit inhérent. Il nous faut reconnaître cette réalité et éviter d'avoir une politique de « deux poids, deux mesures ». Le peuple québécois ne peut refuser aux autres peuples ce qu'il revendique pour lui-même. Si son existence même, comme peuple, lui confère le plein droit à l'autodétermination, la même chose devrait s'appliquer dans le cas des peuples autochtones. Il ne s'agit pas là d'une question de nombre, mais de droit fondamental.

Le droit à l'autodétermination des peuples autochtones peut s'exercer de diverses façons: l'autonomie gouvernementale en représente une; l'indépendance aussi, bien qu'aucun des peuples autochtones ne porte présentement de projet à cet effet. Des relations égalitaires avec les peuples autochtones n'en nécessitent pas moins le remplacement de l'a priori de l'intégrité territoriale du Québec par une tout autre notion, celle de la nécessaire cohabitation sur un même territoire de peuples souverains pouvant disposer librement de leur avenir.

Cette position devrait permettre des relations plus harmonieuses, puisque basée sur le respect et la confiance mutuelle. Une telle reconnaissance devra évidemment avoir des répercussions bien concrètes, territoriales et autres, permettant de réparer les injustices dont sont toujours victimes les peuples autochtones et assurant leur plein développement social, culturel, économique et politique. Les négociations à cet effet devraient se faire dans le respect de chacun et de chacune, y compris des populations non autochtones habitant sur les territoires concernés. En ce sens, la lutte contre le racisme dont sont victimes les autochtones demeure un des enjeux clés d'une réelle reconnaissance de leurs droits.

La vision écologique que porte Québec solidaire, devra colorer toute négociation future. Les discussions ne seront assurément pas les mêmes si l'occupation d'un territoire est considérée comme une responsabilité que nous devons partager, autochtones comme non autochtones, plutôt que comme une façon d'exploiter et de marchander des ressources jusqu'à leur épuisement comme le permettent de nombreux États et comme le font plusieurs entreprises.

ÉLARGIR L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE

Québec solidaire défend un ensemble de grands principes républicains permettant l'expression de la souveraineté populaire. Il les mettra de l'avant lors de la rédaction de la constitution du Québec. Ces principes constitutionnels aborderont tant les chartes des droits sociaux et individuels que les modalités d'organisation des institutions politiques, le type de laïcité que nous voulons, la démocratie citoyenne et participative, le modèle d'intégration privilégié, l'importance des biens publics et la décentralisation des pouvoirs. La république que nous défendons sera le dépositaire de l'intérêt général et reposera sur une démocratie qui rejette toute forme de concentration du pouvoir vidant de sa substance la souveraineté populaire.

Démocratie participative et démocratie représentative

Québec solidaire se réclame de la démocratie participative et citoyenne. Un gouvernement de Québec solidaire mettra en place les conditions et les moyens permettant d'élargir le pouvoir des citoyennes et des citoyens. La population sera appelée en permanence à débattre et à décider des enjeux qui la concernent et ce, à tous les niveaux : de l'entreprise à l'État, du quartier à la région.

La démocratie représentative doit aussi être améliorée. Ainsi, dans le but de réduire les prérogatives du pouvoir exécutif, en l'occurrence du Premier ministre du Québec actuellement, les élections seront tenues à date fixe.

Québec solidaire propose aussi de réviser la carte électorale de manière à assurer l'équité du vote sur l'ensemble du territoire québécois, de garantir une juste représentation territoriale et de réaliser la réforme du mode de scrutin.

De plus, Québec solidaire permettra l'octroi du droit de vote aux immigrants et aux immigrantes ayant une résidence principale au Québec depuis au moins deux ans, ce qui contribuera à l'intégration et à la création d'un vrai lien avec la société d'accueil.

Pour un mode de scrutin proportionnel

Considérant que le peuple, dans notre système démocratique, a le pouvoir suprême et que la souveraineté populaire ne peut s'exercer que si chaque vote compte et que si les personnes élues incarnent la réalité québécoise dans toute sa diversité, non seulement politique, mais aussi sociale, culturelle, ethnique, géographique, Québec solidaire défend le principe de la représentation proportionnelle des élu-e-s à l'Assemblée nationale faisant en sorte que chaque parti politique se voit attribuer un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix recueillis lors d'un scrutin populaire.

Étant donné la tradition parlementaire inspirée du régime britannique d'élection uninominale à un tour et la volonté claire de la population de conserver un-e député-e de circonscription, Québec solidaire propose d'établir dès maintenant un nouveau mode de scrutin mixte et compensatoire qui introduit la proportionnelle.

Ce nouveau mode de scrutin permettra l'élection de 60% de la députation selon le mode actuel (uninomial à un tour) et les autres 40% selon les résultats proportionnels des différents partis politiques au niveau national qui auront recueilli au moins 2% des voix totales.

Les électeurs et les électrices voteront deux fois sur le même bulletin : une première, selon le mode de scrutin majoritaire actuel (uninomial à un tour), pour élire leur député-e de circonscription. Le ou la candidat-e qui obtient le plus de voix dans chaque circonscription sera donc élu-e. Le second vote permettra d'élire les député-e-s assurant la compensation à la proportionnelle, soit à partir de listes de candidat-e-s établies par les partis.

Il s'agira d'une compensation nationale avec redistribution régionale. Cette procédure de compensation s'effectue en deux étapes. Dans une première étape, le pourcentage de votes obtenus par chaque parti à l'échelle nationale sert à déterminer le nombre total de sièges de compensation qui sera alloué à chacun d'eux. Dans une deuxième étape, pour un parti donné, le pourcentage de votes obtenus dans chaque région sert à distribuer entre les régions les sièges compensatoires alloués à la première étape.

Comme c'est la règle pour la compensation régionale, les listes de candidat-e-s sont régionales et les député-e-s de listes ont une appartenance territoriale correspondant à une région regroupant un certain nombre de circonscriptions électorales.

Chacun des partis présentera une liste fermée de candidat-e-s, en alternant une femme et un homme et représentant la diversité culturelle québécoise. Ces candidat-e-s pourront se présenter également dans une circonscription et advenant leur élection lors du vote uninomial à un tour, elles et ils devront être retiré-e-s de la liste nationale de leur parti respectif.

Pour la parité hommes/femmes

La représentation de femmes et d'hommes doit être égale. Des mesures contraignantes et incitatives (financières et autres) pour accroître la représentation des femmes seront instaurées.

En plus de la représentation paritaire femmes-hommes à l'Assemblée nationale, Québec solidaire s'engage à promouvoir le même type d'exigences dans les autres institutions, non seulement politiques mais publiques. Qu'on

pense aux conseils municipaux et aux conseils d'administration de toutes sortes.

Dans certaines circonstances les postes ne peuvent tous faire l'objet d'une parité. Dans ces cas, l'alternance (femme-homme ou homme-femme) sera de mise lors du remplacement de la personne.

Pour la décentralisation

Le Québec est composé de régions uniques. Ces régions sont généralement définies par des territoires spécifiques et habitées par des populations qui partagent une histoire commune qui en font des communautés vivantes. Ces communautés devraient participer au développement de l'ensemble du Québec et en ont la capacité. Ces régions sont d'ailleurs un peu comme des parties, dont le tout est plus grand que la somme.

Québec solidaire veut favoriser le développement des régions du Québec par une démocratisation des instances municipales et régionales et la prise en charge par les citoyen-ne-s de ce développement. Pour ce faire, ces instances doivent être représentatives de l'ensemble de la société québécoise et inclure des représentant-e-s élu-e-s incarnant la réalité québécoise dans toute sa diversité, non seulement politique, mais aussi sociale, culturelle et ethnique. Les membres des instances démocratiques seront élus au suffrage universel. Ces dernières seront dotées de pouvoir et de revenus autonomes, ainsi que de mécanismes de péréquation et de démocratie participative. Un cadre commun de gouvernance sera adopté à la suite d'une consultation nationale et les modalités de son application aux paliers local et régional seront définies par les communautés de ces niveaux.

Les municipalités, en tant que communautés de base, devront s'entendre entre elles, dans le respect de la volonté de leurs citoyens, pour établir les limites de leur territoire local ou régional. Les regroupements qui résulteront de ce processus devront prévoir la mise en place de mécanismes de démocratie participative adaptés à leur réalité sociale et géographique afin d'assurer leur viabilité et la participation des citoyens aux décisions qui les concernent. Les services fournis par les ministères devront s'adapter aux demandes des municipalités et de leurs divers regroupements.

Tout en respectant les principes voulant que l'État québécois agisse comme leader, rassembleur, gardien des valeurs communes, de l'équité et de la solidarité sociale et la protection de l'environnement, ainsi que comme responsable des grands équipements collectifs (établissements hospitaliers et scolaires, réseaux énergétiques, réseaux routiers, etc.), Québec solidaire procèdera à une dévolution de pouvoirs, de responsabilités et de ressources aux régions afin qu'elles assurent de façon démocratique leur développement, garantissent les services publics à la population et assument l'ensemble de

leurs responsabilités. Le partage de ces pouvoirs et de ces responsabilités, ainsi que le type d'instances régionales, leurs sources de financement, tout comme, les liens qui les unissent à l'État québécois devront faire l'objet d'un large consensus social et viser à redonner le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes.

La décentralisation démocratique proposée par Québec solidaire s'effectuera sur la base des communautés territoriales. Le principe de serviabilité, voulant que la qualité des services soit le critère fondamental pour juger quelle instance est la mieux placée pour répondre à un besoin de la population, devrait guider nos décisions et la répartition des pouvoirs, responsabilités et ressources entre l'administration gouvernementale et les administrations régionales.

Les communautés et instances territoriales devront cohabiter sur leur territoire avec les peuples autochtones autonomes qui y habitent et partager avec eux l'usage de leur territoire en vertu d'ententes, négociées de nation à nation, en y impliquant les communautés régionales et locales.

UN QUÉBEC LAÏQUE

Nous voulons vivre dans un Québec laïque qui consacre la séparation des institutions religieuses et de l'État.

Ainsi, Québec solidaire propose un modèle de laïcité conçu comme la combinaison de la neutralité des institutions publiques sur le plan des croyances (incluant le scepticisme et l'incroyance) avec la liberté, pour l'individu, d'exprimer ses propres convictions, dans un contexte favorisant l'échange et le dialogue.

Le processus de laïcisation des institutions du Québec n'est toujours pas terminé. L'avancement de ce processus dépend autant d'une politique d'État claire que d'une volonté de l'ensemble de la société d'établir sans concession et de façon définitive la neutralité de l'État sur le plan de la religion.

L'État étant laïque, les signes religieux ne sont pas admis dans les institutions publiques (ex. : croix dans le salon de l'Assemblée nationale), ni les manifestations religieuses lors des activités institutionnelles (ex.: prière lors d'une rencontre d'un conseil municipal).

C'est l'État qui est laïque, pas les individus. Le port de signes religieux est accepté pour les usagers et les usagères des services offerts par l'État. En ce qui concerne les agents et agentes de l'État, ces derniers peuvent en porter pourvu qu'ils ne servent pas d'instrument de prosélytisme et que le fait de les porter ne constitue pas en soi une rupture avec leur devoir de réserve. Le port de signes religieux peut également être restreint s'ils entravent l'exercice de la fonction ou contreviennent à des normes de sécurité.

UN QUÉBEC DE DIVERSITÉ

La diversité et le pluralisme contribuent à définir le peuple québécois. Le Québec forme une société où la participation et la contribution de tous et toutes sont attendues et favorisées dans le respect des valeurs démocratiques fondamentales.

Québec solidaire prendra tous les moyens pour lutter efficacement contre l'exclusion, le racisme, le profilage racial et la xénophobie qui, avec le sexisme et l'homophobie, représentent autant d'entraves à la construction d'un Québec diversifié, pluraliste et inclusif.

Le Québec forme une société dont le français est la langue de la vie publique. La langue n'est pas seulement l'expression d'une culture, mais aussi l'instrument d'un projet démocratique.

Le français étant la langue commune au Québec, tout citoyen et toute citoyenne doit donc pouvoir en user et exercer ainsi son droit de vivre ainsi. En ce sens, rendre accessible l'apprentissage nécessaire du français aux nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes est un devoir.

Une expérience historique de luttes communes et partagées autour de l'idée d'une société plus juste, plus démocratique, plus intégratrice et plus féministe, permettra à ce que les membres des communautés culturelles et les personnes immigrantes puissent s'identifier pleinement à la nation québécoise.

Pour une nouvelle politique d'immigration

Dans les sociétés libérales, les politiques d'immigration sont déterminées en grande partie par les exigences –en termes de main d'œuvre— du marché du travail.

Dans le Québec que nous voulons, ces politiques doivent tenir compte autant de la nécessité d'accueillir des immigrants et des immigrantes à des fins économiques et sociales que de la responsabilité morale et politique que nous avons d'accueillir des personnes et des familles réfugiées.

Cette dernière catégorie telle que définie par les Nations-Unies (une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son origine ethnique et culturelle, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte) doit également prendre en considération d'autres cas comme les femmes victimes de violences, les personnes dont la survie est

menacée par des catastrophes naturelles et climatiques et les personnes persécutées en raison de leur orientation ou de leur identité sexuelle. Le Québec sera, en ce sens, une terre d'accueil.

Québec solidaire reconnaîtra également la différence entre la réalité de la région métropolitaine et des autres régions en ce qui concerne l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées. Les besoins des personnes immigrantes et réfugiées y sont différents ainsi que la réponse de la communauté d'accueil. Il est donc nécessaire d'instaurer des programmes spécifiques en fonction des besoins régionaux.